

son cahier et souvent sous forme de tableau résumé. Cet enseignement sera ensuite complété par des devoirs faits à l'étude par les élèves. Ces devoirs auront surtout pour but de leur faire rassembler un certain nombre de connaissances acquises en différents cours : physique, chimie, histoire naturelle, ou un certain nombre de faits puisés dans des lectures, etc. (*A suivre*).

“ L'Œuvre patriotique ”

Grâce au zèle de M. J.-A. Chicoyne, député de Wolfe, il vient de se former au sein des sociétés d'assurances mutuelles catholiques et canadiennes-françaises une *œuvre* destinée à faire un bien immense à nos compatriotes, si les membres des dites sociétés veulent bien verser la modique somme de un centin chaque mois dans la caisse de l'Œuvre patriotique. Les fonds mis à la disposition du Comité de l'Œuvre patriotique seront consacrés à la création et au maintien d'*écoles élémentaires* dans les nouvelles colonies et à y encourager l'industrie domestique au sein des familles. Les travaux du comité sont placés sous le haut patronage de l'épiscopat. Les sociétés qui désirent adhérer à l'*Œuvre patriotique* doivent s'adresser à M. J.-A. Chicoyne, président, Sherbrooke, ou à M. C.-J. Maguan, secrétaire, Québec.

Projet d'une association générale des instituteurs catholiques de la Province de Québec

Les instituteurs catholiques de cette province ont formé jusqu'ici deux grandes associations, ayant respectivement leur siège à Québec et à Montréal. Ces deux associations n'ont cessé, depuis 1857, date de leur fondation, de travailler—quoique sans bruit ni réclame—au succès de l'enseignement primaire, ainsi qu'au bien-être et à l'avancement de l'instituteur.

Les travaux nombreux et importants qu'elles comptent à leur actif, témoignent noblement en leur faveur et démontrent assez en même temps tout le bien que les membres en ont pu retirer, soit au point de vue de leur profession, soit au point de vue encore de leur intérêt personnel.

Ajoutons aussi qu'en maintes circonstances, elles ont été heureuses de pouvoir suggérer aux autorités diverses mesures—entr'autres celles qui ont trait au Fonds de pension, à l'admission à l'inspection, à la création d'un Bureau central d'examineurs, à la fondation de journaux pédagogiques, à l'enseignement en général, etc., etc.—qui contribuèrent pour beaucoup à perfectionner notre système scolaire.

Et si, maintenant, ces deux associations ont pu, dans le passé,—malgré l'état de dépendance et d'infériorité dans lequel on se plaît, on dirait, à maintenir sans cesse le pauvre instituteur et, partant, le corps enseignant lui-même, paralysant ainsi chez l'un et l'autre tout esprit d'initiative,—si, dis-je, dans le passé, ces associations ont pu malgré tout opérer tant de bien, que ne devrât-on pas encore espérer pour l'avenir, le jour où elles voudront bien s'entendre